

Prime d'ancienneté et solde de tout compte

Par labradorite, le 17/12/2012 à 00:02

Bonsoir à tous,

Je vais certainement ètre bientot licenciée économique. J'ai un peu plus de 7 ans d'ancienneté et mon employeur m'a dit via son comptable que le solde de tout compte comprenait le dernier salaire et les congés payés restants, et qu'il revenait à Pole Emploi de me verser la prime d'ancienneté; qu'ensuite Pole emploi lui faisait une facture et qu'il devait ensuite lui reverser cette somme.

Cela me parait étrange : pourquoi ce détour ? pourquoi je ne recevrais pas cette somme directement de mon employeur avec mon solde de tout compte. Existe t-il un texte de loi attestant de cela ?

Par avance, merci.

Par pat76, le 18/12/2012 à 17:28

Bonjour

C'est vraiment n'importe quoi de la part de votre employeur.

Vous avez signe un CSP?

Dites à votre employeur qui vous a obligatoirement fait des propositions de reclassement avant de procéder au licenciement économique que vous allez consulter l'inspection du travail

afin de savoir si tout cela est bien légal.

Il y a une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire qui a été déposée par votre employeur auprès du Tribunal de Commerce?